Code de Conduite des Fournisseurs

Votorantim Cimentos North America

Notre Culture

Notre culture *« VC Way »* fait partie de notre ADN et compose notre essence. Ce sont les principes qui régissent et guident nos comportements quotidiens et nous aident à construire un avenir encore plus prometteur.

NOTRE VC WAY

NOTRE FAÇON D'ÊTRE	NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER	NOTRE FAÇON DE PROSPÉRER
Éthique et Respectueux	Ensemble avec Excellence	Avec le courage de transformer
# Santé et Sécurité # Éthique et Diversité # Dialogue ouvert	#focus client #confiance et simplicité #s'approprier les actions	#apprendre et évoluer #résultats durables #héritage durable

Bien que St. Marys Cement Inc. (Canada) et ses affiliés (« VCNA ») comprennent que ses fournisseurs opèrent dans des environnements juridiques et culturels différents, ce Code de conduite des fournisseurs énonce les attentes de VCNA concernant les normes éthiques, juridiques et environnementales auxquelles nous attendons que tous nos fournisseurs adhèrent. Ce Code de conduite des fournisseurs reflète l'engagement de VCNA envers l'intégrité, l'équité et la responsabilité, et nous attendons la même chose de nos fournisseurs afin d'assurer une culture forte et intègre, alignée avec notre VC Way, qui guide nos opérations en faveur d'un environnement commercial sain et d'une société équitable.

Conformité aux Lois

Tous les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et normes locales, nationales et internationales applicables, y compris celles relatives au travail, à la santé et à la sécurité, et à l'environnement. Lorsque les lois locales applicables imposent des obligations moins restrictives à un fournisseur, celui-ci est tenu de respecter les normes de ce Code de conduite des fournisseurs. Lorsque les lois locales applicables imposent des obligations plus strictes à un fournisseur, celui-ci doit se conformer à ces lois et réglementations.

Pratiques de travail

VCNA s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de droits humains et attend de ses fournisseurs qu'ils fassent de même. Cela inclut l'interdiction stricte et la mise en place de mesures pour atténuer les risques de travail forcé, de travail des enfants, de travail sous contrainte ou obligatoire, ou toute forme d'esclavage moderne, ainsi que toute forme de harcèlement ou de discrimination. Les fournisseurs sont interdits de participer ou de bénéficier de toute forme de traite des êtres humains. Les fournisseurs ne doivent pas employer des personnes en dessous de l'âge minimum autorisé par la loi locale et les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Les fournisseurs doivent garantir des conditions de travail équitables, des horaires de travail raisonnables et une rémunération qui respecte ou dépasse le minimum légal. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois locales et les normes industrielles obligatoires, ainsi que tout accord collectif applicable concernant les heures de travail, les heures supplémentaires, les périodes de repos et les congés payés. Les fournisseurs doivent fournir un travail avec une rémunération et des avantages en temps opportun et se conformer aux exigences relatives au salaire minimum et au paiement des heures supplémentaires. Les fournisseurs doivent fournir à tous les travailleurs une documentation d'emploi claire et compréhensible, décrivant les conditions de travail, les droits et les responsabilités des travailleurs.

Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent éviter toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts ou l'apparence d'un conflit d'intérêts. Cela inclut les situations où des intérêts personnels, financiers ou autres pourraient influencer ou sembler influencer la capacité du fournisseur à agir dans le meilleur intérêt de VCNA. Les fournisseurs sont tenus de divulguer rapidement à VCNA tout conflit d'intérêts potentiel.

Cadeaux et Divertissements

Les fournisseurs ne doivent pas offrir ni accepter de cadeaux, divertissements ou autres avantages qui pourraient être perçus comme un moyen d'influencer des décisions commerciales ou d'obtenir un avantage indu. Tout cadeau ou divertissement offert doit être raisonnable, peu fréquent et conforme aux lois et réglementations locales. Les fournisseurs doivent éviter toute action susceptible de créer un sentiment d'obligation ou de compromettre l'intégrité de la relation d'affaires.

Liberté d'Association et Négociation Collective

VCNA soutient et favorise la liberté d'association et de négociation collective de ses employés et attend de ses fournisseurs qu'ils soutiennent la capacité des employés à faire leurs propres choix en matière de représentation. Les fournisseurs doivent se conformer à la législation locale concernant les activités des syndicats et des comités d'entreprise et leurs activités organisationnelles.

Diversité et Inclusion

VCNA s'engage à favoriser, cultiver et préserver une culture de diversité, d'équité et d'inclusion. Nous accueillons les différences en matière d'âge, de couleur, de handicap, d'ethnie, de situation familiale ou matrimoniale, d'identité ou d'expression de genre, de langue, d'origine nationale, de capacité physique et mentale, d'affiliation politique, de race, de religion, d'orientation sexuelle, de statut socio-économique, de statut de vétéran et d'autres caractéristiques qui rendent les individus uniques.

Santé et Sécurité

Les fournisseurs doivent offrir un environnement de travail sûr et sain à leurs employés, conformément à toutes les lois et réglementations applicables. Cela inclut une formation, un équipement et des protocoles appropriés pour prévenir les accidents et les blessures.

Responsabilité Environnementale

Les fournisseurs sont tenus d'opérer de manière responsable sur le plan environnemental, en minimisant les déchets, les émissions et l'utilisation de matériaux dangereux. Ils doivent également se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales.

Conduite Commerciale Éthique

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière éthique, avec intégrité et transparence. Cela inclut l'évitement des conflits d'intérêts, de la corruption, de la fraude, du pot-de-vin et le respect des droits de propriété intellectuelle.

Surveillance et Conformité

VCNA se réserve le droit de vérifier la conformité à ce code par le biais d'audits et d'inspections. Les fournisseurs qui enfreignent ce code peuvent faire l'objet de mesures correctives ou de la résiliation de la relation d'affaires.

Signalement des préoccupations

Les fournisseurs sont encouragés à signaler toute préoccupation ou violation de ce code de manière confidentielle et sans crainte de représailles. VCNA rejette toute forme de punition, de mesure disciplinaire ou de représailles à l'encontre de toute personne qui signale ou aide à traiter une question relative à la conduite des affaires. Si cela se produit, nous attendons de toute personne témoin d'actions contraires à ce code ou de toute forme de représailles qu'elle le signale via la Ligne d'éthique www.votorantimcimentos.com/ligneethique .

Conclusion

En respectant ce Code de conduite des fournisseurs, nous pouvons ensemble nous assurer que nos pratiques commerciales reflètent notre engagement envers une conduite éthique, le respect des droits humains et la gestion responsable de l'environnement.

Questions? Contactez-nous

vcna.compliance@vcimentos.com